

REGLEMENT les 20 heures du Ventoux

ART 1 :

ACTION VENTOUX organise les 20 heures du Ventoux Longue Endurance le Samedi 10 et Dimanche 11 Septembre 2022 au Mont Serein . Cette épreuve à allure libre n'est pas une compétition chronométrée.

Les participants évoluent sur un circuit de 15 km en boucle autour du Mont Serein. Le but est de réaliser le maximum de tour soit en individuel ou en Relais en 20 h.
Il n'y a aucun chronométrage simplement les tours qui sont comptabilisés

Nombre de participants limité à 100

Nombre minimum de participants pour que l'épreuve ait lieu : 50

Date limite d'inscription le 7 Septembre ou dès que le nombre maximum de participants est atteint.

ART 2: Inscriptions

Inscription individuelle ou en Relais de 2 – 3 ou 4

L'inscription n'est effective qu'à réception du dossier complet : bulletin rempli et signé accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou de la photocopie de la licence sportive, (FFA, Pass), de l'acceptation du règlement et du paiement des droits d'inscription : inscriptions en ligne sur le site :

<http://www.jf-chronotrail.fr/pages/ventoux.html>)

Droits d'inscription individuel : 55 €

Droits d'inscription en Relais (peu importe le nombre) : 80 €

ART 3 :

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, balisage provisoire, pas de kilométrage affiché sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours au risque d'être mis hors course.

Tout participant ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

ART 4 : Plaque de participation

Tout inscrit avant le 30 Août individuel ou équipe Relais aura une plaque d'identification personnalisée à son nom ou au nom de son équipe ou team sur laquelle seront comptabilisés tous les tours effectués. Les inscrits au-delà de cette date auront une plaque non personnalisée.

Retrait de ces plaques d'identification à Running Conseil Avignon les 8 et 9 Septembre et au Mont Serein le Samedi 10 Septembre entre 13 h et 15 h.

ART 5 : DEPART - ARRIVEE

Le départ sera donné le Samedi 10 Septembre au Mont Serein (zone identifiée) à 16 h et l'arrivée sera jugée au même endroit le Dimanche 11 septembre à 12 h.

ART 6 : Barrières horaires

Barrière horaire fixée à 11 heures le dimanche matin pour s'engager sur la dernière boucle.

Seule la dernière boucle terminée avant 12 heures le Dimanche 11 est comptabilisée.

ART 7 : Ravitaillements et assistance

Chaque participant ou équipe Relais gère sa propre assistance et ses ravitaillements sur l'espace de vie mis en place au Mont Serein par l'organisation et uniquement sur cet espace délimité par l'organisation et la direction de la station ou le bivouac sera autorisé.

Un point d'eau est mis en place par l'organisation sur la base de vie au Mont Serein. L'organisation mettra en place à partir de 20 h et pour toute la nuit un point liquide et potage chaud.

Un espace (barnum repos) sera mis à la disposition des participants pour se reposer.

ART 8 : Abandons

Les participants devront impérativement rester sur les parcours balisés.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre sa plaque sur la ligne d'arrivée..

ART 9 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve (souscrite auprès de la MAIF), cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir **obligatoirement** sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

ART 12 : Annulation de force majeure du fait de l'organisation et remboursement

En cas d'annulation de tout ou partie de l'épreuve (conditions météo , situation sanitaire , décisions ou restrictions administratives ...etc...).

L'organisation des 20 heures du Ventoux remboursera la totalité des droits d'inscription moins les frais de dossier 5 Euros sur les 20 h du Ventoux.

L'inscription implique l'acceptation et la signature par le participant du présent règlement.

La Direction des 20 heures du Ventoux